

04 avr 2014 -15:37

Appartient à [Conseil des ministres du 4 avril 2014](#)

Contrats Villes durables 2014

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre chargé des Grandes Villes, Jean-Pascal Labille, de conclure les contrats Villes durables 2014 entre les autorités fédérales et 17 villes et communes dans le cadre du programme Politique des grandes villes.

Par l'intermédiaire des contrats de villes conclus avec l'Etat fédéral, 17 villes et communes pourront développer des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines en difficulté et la cohésion sociale dans les quartiers.

Pour 2014, le budget ainsi que sa répartition entre villes sont identiques à 2013. Pour l'essentiel, les contrats 2014 s'inscrivent dans la continuité des contrats précédents.

2014 est une année de transition étant donné que 70% de l'enveloppe des contrats de villes sont transférés aux Régions dans le cadre de la réforme de l'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11